



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MARS 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 40

Votants : 73 (dont 33 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT(jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARROT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARROT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

N°4

OBJET :

FINANCES

REPRISE
ANTICIPÉE DES
RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2020

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **30 MARS 2021**

Publiée ou notifiée

le : **30 MARS 2021**

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R. 2311-13 permettant la reprise anticipée des résultats avant le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu la Délibération n°8 du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu les Décisions Modificatives de Vichy Communauté des 24 septembre et 3 décembre 2020,

Considérant la possibilité de reprendre les résultats de l'année 2020 de manière anticipée avant le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion,

Considérant l'obligation d'équilibrer les déficits d'investissement par un prélèvement sur les excédents de fonctionnement lorsqu'il en existe,

Considérant la possibilité de financer une part complémentaire des dépenses d'équipement de l'exercice par tout ou partie de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement,

Considérant l'obligation de reporter à nouveau les déficits des Budgets Annexes qui ne s'équilibrent pas par leurs recettes propres,

Propose au Conseil Communautaire d'affecter, conformément à l'annexe joint, les résultats du Budget Principal et des treize Budgets Annexes de l'Etablissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour et 2 abstentions : Mme Réchard et M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUIERA



Annexe à la délibération de reprise anticipée des résultats de l'année 2020

BUDGET PRINCIPAL

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	8 418 608,79
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	-1 975 628,80
Solde des Restes à réaliser	1 787 974,36
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2021 :	1 975 628,80
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	187 654,44
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	8 230 954,35

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	3 237 859,43
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	-1 140 207,70
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2021 :	1 140 207,70
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	1 140 207,70
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	2 097 651,73

BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	929 917,27
Section d'investissement : Excédent de clôture 2020	110 433,26
Solde des Restes à réaliser	-175 200,00
Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2021 :	110 433,26
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	64 766,74
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	865 150,53

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	359 373,02
Section d'investissement : Excédent de clôture 2020	206 221,64
Solde des Restes à réaliser	-262 887,36
Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2021 :	206 221,64
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	56 665,72
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	302 707,30

BUDGET ANNEXE IMMOBILIERS D'ENTREPRISES

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2020	-122 912,70
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	-1 239 214,52
Solde des Restes à réaliser	-3 623,50
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2021 :	1 239 214,52
Ainsi le déficit à reporter en section d'exploitation (D002), au BP de l'exercice 2021 :	122 912,70
Le déficit à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal sur l'exercice 2021 est par conséquent de :	1 365 750,72

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	34 874,62
Section d'investissement : Excédent de clôture 2020	18 042,60
Solde des Restes à réaliser	-15 876,00
Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2021 :	18 042,60
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	34 874,62

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2020	- 382 241,89
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	- 5 763 573,59
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2021 :	5 763 573,59
Ainsi le déficit à reporter en section d'exploitation (D002), au BP de l'exercice 2021 :	382 241,89
Le déficit d'exploitation à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal est par conséquent de :	382 241,89

BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	56 144,44
Section d'investissement : Excédent de clôture 2020	12 917,00
Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2021 :	12 917,00
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	56 144,44

BUDGET ANNEXE PRU DE PRESLES

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2020	-1 200,28
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	-1 789 192,26
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2021 :	1 789 192,26
Ainsi le déficit à reporter en section d'exploitation (D002), au BP de l'exercice 2021 :	1 200,28
Le déficit d'exploitation à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal est par conséquent de :	1 200,28

BUDGET ANNEXE AEROPORT

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	94 282,75
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	-36 104,30
Solde des Restes à réaliser	-19 385,19
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2021 :	36 104,30
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	55 489,49
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	38 793,26

BUDGET ANNEXE TOURISME EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	275 799,66
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	-408 239,44
Solde des Restes à réaliser	-215 062,28
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2021 :	408 239,44
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	275 799,66
Le déficit à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal sur l'exercice 2021 est par conséquent de :	347 502,06

BUDGET ANNEXE VICHY SPORT

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	43 687,09
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	43 687,09

BUDGET ANNEXE TOURISME

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	51 375,26
Section d'investissement : Déficit de clôture 2020	-13 976,92
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article 1068 :	13 976,92
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	37 398,34

BUDGET EAU POTABLE

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2020	2 078 903,41
Section d'investissement : Excédent de clôture 2020	663 033,15
Solde des Restes à réaliser	-408 039,45
Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2021 :	663 033,15
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2021 :	2 078 903,41

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 4 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2021
- FINANCES - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

.....

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 30/03/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 04MARS2021_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021_4-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021_4-DE-1-1_1.pdf)